

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2864

présenté par

Mme Sebaihi, Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« assurés »

insérer les mots :

« et aux bénéficiaires de l'aide médicale d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer l'ensemble de la population résidente sur le territoire dans le dispositif de rendez-vous de prévention.

Aucun rendez-vous de prévention n'est prévu pour les détenteurs de l'AME, qui eux ne sont pas considérés comme des assurés sociaux. Pourtant, de part leur statut même (cette protection santé s'adresse aux ressortissants étrangers en situation irrégulière et précaire), ces personnes cumulent de nombreux facteurs de vulnérabilité et d'exposition aux risques de santé. L'accès à la prévention est indispensable pour ce public qui souvent méconnaît le fonctionnement du système de santé français et a des difficultés à accéder aux structures de santé et aux soins. Rendre accessibles ces rendez-vous « prévention santé » c'est créer une fenêtre de captation de ce public pour informer, sensibiliser mais aussi identifier les besoins et initier un parcours de soins.

Cet amendement est proposé par MSF et Aides